

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Georges-André PASTOR (Titulaire), Mr Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian DUMONT (Titulaire), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François MECHINEAU (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Pierre-Didier LAMOUROUX (Titulaire), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Bernard GARRIGOU (Suppléant) () donne pouvoir à ()

DÉLIBÉRATION N° 20121218_005

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

I/ Exposé des motifs

Aménagement numérique du territoire

Contrat de Partenariat Public Privé

La construction du réseau de collecte s'est achevée en juillet 2011 et le recettage a été finalisé en octobre 2012. En dépenses, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à ce contrat.

Concernant les recettes:

les recettes commerciales

La phase de commercialisation du réseau est aujourd'hui un des points clés sachant qu'elle a une influence directe sur les recettes du Syndicat Mixte. L'année 2013 est à suivre précisément quand au montant à atteindre (1 601 198 euros du 1° juillet 2012 au 30 juin 2013).

le versement du solde FEDER.

Pour mémoire, une subvention de 12 400 000 euros a été attribuée par l'Europe au projet Haut Débit. Le premier acompte de 8 962 000 euros a été versée fin 2011, l'acompte n°2 d'un montant de 879 000 euros a été demandé en août 2012. Malheureusement une incertitude forte pèse sur le versement de l'acompte n°2 et du solde des fonds FEDER pour des raisons externes à Gironde Numérique. Aussi, bien que Gironde Numérique fasse remonter les factures éligibles en temps et en heure, les délais de versement des fonds attendus sont inconnus. Cela implique un ajustement du montage financier envisagé à l'origine. C'est dans ce contexte que le Conseil général de la Gironde pourra être sollicité dès l'année 2014 afin de compenser l'éventuel retard sur le versement des fonds européens. Le montant total sur 20 ans demandé au CG33 restera inchangé, seule la périodicité étant modifiée.

 L'extension GirNumv2 : montée en débit et pilotes de fibre optique

Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Comité Syndical en date du 14 février 2012 dans le cadre de l'avenant n°3. Les travaux de montée en débit sur les différents territoires sont conditionnés au vote favorable des différents adhérents dans leurs collectivités respectives. Aujourd'hui les trois premiers bons de commande issus de ces délibérations ont été envoyés à notre partenaire privé Gironde Haut Débit.

Concernant les recettes pour financer ce projet : ce projet est financé principalement par le Conseil général et par les EPCI de façon forfaitaire. Des demandes de subventions sont en cours auprès de la Région et de l'Etat. La réalisation des pilots de fibre optique dépendra de l'obtention de ces subventions.

En dépense, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à cet avenant.

Services numériques mutualisés d'administration électronique

Les services numériques mutualisés entre adhérents du Syndicat Mixte sont en phase de déploiement depuis plus de 18 mois. Ils sont facultatifs. On compte aujourd'hui 11 EPCI et 77 communes à ces services.

Le financement de ces services reste effectué par les contributions des collectivités bénéficiaires et par le report du résultat 2012 d'un montant estimé à 400 000 euros et qui devrait être utilisé sur 3 années. Ce financement recouvre les trois agents en charge du projet, les investissements nécessaires en matériels et les charges d'exploitation.

II/ Perspective financière

Budget Principal

La proposition du Budget 2013 sera prévue à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2012.

Le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose ainsi de ne pas augmenter le total des adhésions obligatoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) pour l'année 2013. Ce montant évoluera seulement en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants. Seul le Conseil Général de la Gironde verra son adhésion 2013 augmentée de 3% afin de tenir compte des nouvelles communautés de communes conformément aux statuts.

Le budget principal sera retracé de la manière suivante:

Dépenses récurrentes du syndicat

Les dépenses récurrentes du syndicat sont couvertes par les contributions obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat Mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Les recettes prévisionnelles attendues d'une part des 43 Communautés de Communes et d'Agglomération et, d'autre part, du Département de la Gironde, s'élèveraient respectivement à 234 369 euros et à 240 000 euros.

En fonctionnement, la somme totale des recettes prévues par les contributions est de 474 369 euros.

Les services numériques

Les dépenses liées à la mise en place des services numériques correspondent principalement au financement des ressources humaines (3 agents), des infrastructures, des matériels et logiciels. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

Budget Annexe «aménagement numérique du territoire»

Ce budget retrace les loyers issus du contrat de partenariat public privé ainsi que les loyers liés à l'extension «GirNumv2». Le Budget Primitif 2013 prendra également en compte le résultat reporté 2012.

Contrat de Partenariat Public Privé

Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation

Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit:

- L2: 1 936 510 euros.
- L3: 1 773 575 euros,
- L4: 319 543 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent l'apport du Conseil Général de la Gironde, l'amortissement des subventions d'investissement, les recettes commerciales ainsi que le solde FEDER part exploitation.

Investissement

Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit:

L1: 2 306 571 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent les contributions des membres pour les EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, le solde de la subvention Région, le solde FEDER part investissement ainsi que le résultat d'investissement reporté.

Extension «GirNum V2»

Ce budget retrace les écritures liées l'extension «GirNumv2» pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation), L4 (impôts et

Taxes). De plus des frais de ressources humaines, liés à l'activité des agents du syndicat sur ce projet, feront l'objet d'une facturation.

Exploitation

Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit:

- L3: 178 732 euros,
- L4: 3 685 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent l'apport du Conseil Général de la Gironde, l'amortissement des subventions d'investissement ainsi que les recettes commerciales.

Investissement

Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit:

L1: 3 230 142 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent les contributions des membres (EPCI et CG33)

Budget Annexe «prestation de services numériques»

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujetti à la TVA.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndicat atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2013 en la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Envoyé en préfecture le 21/12/2012 Reçu en préfecture le 21/12/2012 Affiché le

DÉLIBÉRATION N° 20121218_005 Débat d'Orientation Budgétaire 2013

le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance